



Assainissement des eaux usées

Vos obligations et documents à consulter

1. Votre situation

Vous construisez une nouvelle habitation en zone d'assainissement autonome.

2. Vos obligations

- Séparer les eaux de pluie des eaux usées
- Installer un système d'épuration individuelle **agrée** après avoir introduit une déclaration de classe 3 à votre Commune

3. Documents à consulter

- ZAA - Principes généraux du régime d'assainissement autonome
- ZAA 1 - Comment choisir son Système d'Épuration Individuelle ?
- ZAA 3 - Système d'Épuration Individuelle : contrôles et entretiens
- Qui contacter?
- Que faire des eaux de pluie?
- Les bons gestes à adopter pour favoriser une épuration efficace
- Lien vers le formulaire de déclaration de classe 3 :
<http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20563>